

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2023-0010**

THEME :
**Projet -
Investissement**

OBJET :
**Démarche LEADER --
Projet Tiers-Lieu**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26
Présents : 19
Absents : 7
Pouvoirs : 7
Votants : 26

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 janvier 2023

Présents :

Mme Barbara NOURRY, Mr Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, Mr Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, Mr Clément LECOMTE, adjoints.

Mr Serge RAYNAUD, Mme Émilie CARROT, Mme Céline MARTINEAU, Mr Sylvain LOUARN, Mr Gérard LE FEL, Mme Céline LECOMTE, Mr Xavier LEPREVOST, Mme Lina PUTOLA, Mme Armelle GEHIN, Mr Frédéric GEFFRIAUD, Mr Éric GAUTRON, Mme Louise DRÉAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers.

Étaient excusés :

- Mr Franck BOUQUIN, (pouvoir à Mme Marie-Laure BRIAND) ;
- Mme Annabelle RETIERE, (pouvoir à Mme Céline MARTINEAU) ;
- Mr Jean-Yves RETIERE, (pouvoir à Mr Frédéric GEFFRIAUD) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Céline LECOMTE) ;
- Mr Eric VANDAELE, (pouvoir à Mr Frédéric BOISLEVE) ;
- Mme Caroline BAUDOUIN, (pouvoir à Mme Barbara NOURRY) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN)

Secrétaire de séance : Monsieur Eric GAUTRON est nommé secrétaire de séance.

La démarche Tiers Lieu à Saint-Mars-du-Désert.

Depuis 2018, dans le cadre de la redynamisation de son cœur de bourg et plus largement de son territoire, la commune de Saint-Mars-du-désert a souhaité développer un Tiers Lieu. Ce projet s'inscrit dans la démarche de « ruralité heureuse » portée par l'équipe municipale et fait écho à une volonté de repenser la question des services publics et privés sur la commune.

Un Tiers Lieu n'a pas de « contenu » prédéfini : ce qu'on y trouve se construit avec les citoyens, associations et entreprises du territoire qui souhaitent le porter, en lien avec leurs besoins propres. C'est la raison pour laquelle la commune a souhaité associer ses habitants à la réflexion, en intelligence collective. Pour cela elle s'est entourée de WIGWAM pour mobiliser l'écosystème des acteurs locaux et réaliser une étude de pré-programmation.

La première phase de la démarche a permis d'identifier les attentes et besoins de la commune et de cibler les lieux mobilisables à court terme pour accueillir les fonctions et services du Tiers Lieu. Surtout, cette première phase a permis de mobiliser un groupe engagé, mêlant habitants, acteurs du public mais aussi le privé dans une association « tripartite » qui assure la pérennité d'un lieu qui à terme ne doit pas être porté uniquement par la mairie, ou uniquement par les citoyens. Font partie de ce groupe uni par une réelle envie de travailler ensemble : des habitants, des enseignants des écoles, des acteurs économiques du territoire, des représentants d'institutions mais aussi des familles pour qui le quotidien est difficile, avec des enfants en situation de handicap, et qui ont fait avancer le projet.

Aujourd'hui, les grands principes du Tiers Lieu ont été arrêtés : il s'agit d'un lieu autour de l'entraide et de la convivialité, qui associe le secteur économique, et qui soit sous forme non pas d'un lieu unique mais d'un « Archipel » de lieux éclatés sur la commune. Est ressorti également le besoin d'expérimenter rapidement les éléments partagés lors des ateliers de réflexion et d'ouvrir un premier lieu central dans le courant de l'année 2020.

Aussi, par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil Municipal a saisi l'opportunité de l'acquisition d'une maison située au 17 rue du 3 août 1944, dont l'emplacement et l'agencement pourraient permettre rapidement d'installer un tiers lieu et de tester différentes fonctions et services qui ont été pré-ciblés, justement pour vérifier s'ils ont un écho parmi les Marseis. La collectivité a également pris à sa charge, avec le soutien de la Région des Pays de la Loire, la formation au poste de facilitateur.trice de Tiers Lieu(x) (formation donnée au Solilab de Nantes par la Coopérative des Tiers Lieux et CAP Tiers Lieux) d'une des membres du groupe Tiers Lieu. Cette dernière a commencé sa formation début février 2020 dans l'optique de monter en compétences sur l'animation du futur Tiers Lieu.

L'évolution du projet

Par la suite des études et travaux pour la réhabilitation de la Maison en Tiers Lieu ont été menées : diagnostic structures, énergétique en lien avec EDF et le projet Objectif Rural, études de mises aux normes et accessibilité ERP. Cela a inclut la coordination des travaux dont les mises aux normes électriques, thermiques, accessibilité, etc.

Une programmation plus détaillée a pu donc être validée : aménagement de la Maison en Tiers Lieu intégrant en RDC un espace convivial de réception, ouvert au public, avec une cuisine aménagée ; et au 1er étage des espaces permettant d'accueillir du coworking ou des salariés en télétravail.

En parallèle, l'accompagnement du groupe de citoyens et de la collectivité dans le montage du Tiers Lieu a été poursuivi : montage d'une entité juridique portant le Tiers Lieu, modèle économique, modalités de gouvernance, ...

Suite à cette programmation, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée de manière innovante et originale pour mener ce projet. Le Collectif Vous a donc poursuivi les études, conçu le permis de construire et préparé l'ensemble des pièces pour retenir les entreprises chargées des travaux.

Les partenaires institutionnels se sont manifestés pour soutenir ce projet et pour le faire évoluer de manière plus ambitieuse pour le territoire afin qu'il devienne une référence et un modèle en matière de rénovation bas carbone. Par ailleurs, le Département soutient fortement ce projet sur sa dimension sociétale et la revitalisation du cœur de bourg.

Ceci a conduit à densifier la programmation et sur demande des financeurs à flécher les subventions sur le seul coût des travaux.

Aussi, après différentes phases infructueuses de consultation des entreprises, les élus de la commission d'attribution des marchés ont validé l'ensemble des lots et ils ont également validé les options consistant à transformer les locaux existants en façade du bâtiment.

044-214481796-20230124-2023-0010-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023

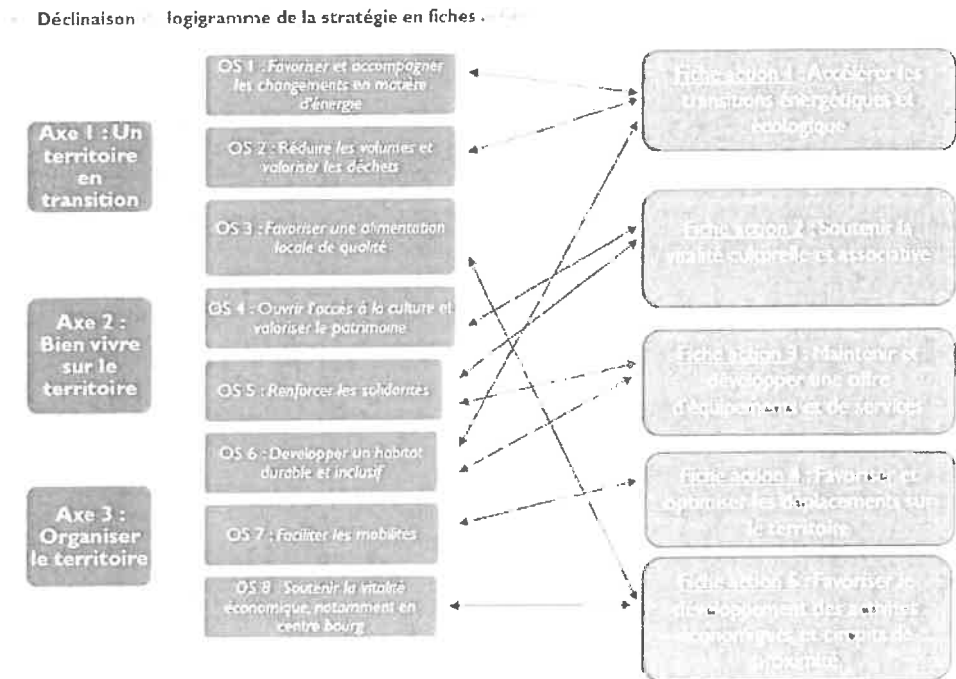
A ce jour, et au regard de la performance environnementale de ce projet et des innovations environnementales, économiques et sociétales proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre et le collectif citoyens, il est proposé de soumettre cette opération à la démarche LEADER.

Issu de la collaboration des communautés de communes d'Erdre et Gesvres, d'Estuaire et Sillon, de Nozay et Pays de Blain Communauté, le Groupement d'Action Locale (GAL) Canal Erdre et Loire a été créé afin d'élaborer une stratégie de développement commune, dans le cadre du programme européen LEADER.

Une stratégie commune de développement nommée « LEADER Canal, Erdre et Loire » a ainsi été élaborée, mobilisant les élus et les acteurs locaux notamment les Conseils de Développement des Communautés de Communes. Pour cette période 2014-2020-22, le GAL s'est vu octroyer par la Région Pays de la Loire une enveloppe de 2 965 851€ avec l'enveloppe complémentaire 2021-2022 avec pour objectifs de financer les projets des collectivités et des acteurs privés (entreprises, habitants, associations, coopératives...).

Aujourd'hui, la candidature LEADER 2023-2027 est portée par la communauté de communes Erdre et Gesvres, pour le compte du Groupement d'Action Local du Canal Erdre et Loire. Les acteurs privés et publics de ce territoire souhaitent poursuivre la dynamique de développement en commun engagée par la définition d'une nouvelle Stratégie Locale de Développement.

Les axes stratégiques 2023-2027 ont été arrêtés et peuvent être schématiquement présentés :



Aussi, le projet de Tiers-Lieu pourrait entrer dans les fiches action n°1, 2, 3 et 5 et répondre aux objectifs suivants :

- Soutenir un projet ambitieux de construction en intégrant l'utilisation de matériaux biosourcés ;
- Développer un projet performant sur le plan énergétique et son bilan carbone avec une dépendance moindre aux énergies fossiles et une plus grande valorisation des ressources locales pour la production d'énergies renouvelables ;
- Soutenir et valoriser les initiatives favorisant la réduction des émissions de CO2.

- Soutenir les actions de sensibilisation à destination des scolaires sur l'énergie et la réduction des déchets.
- Soutenir les associations dans leurs projets innovants ;
- Lutter contre l'isolement physique des personnes ;
- Favoriser le développement des services innovants et inclusifs (itinérance, intergénérationnels...);
- Soutenir le développement de services de mobilités innovants favorisant l'inclusion des personnes fragiles ou à mobilité réduite (ex : personnes très éloignées de l'emploi, personnes âgées...).
- Soutenir les initiatives innovantes en faveur de la lutte contre la sédentarité des personnes fragiles (bien vieillir, obésité, diabète, ...)
- Soutenir les actions en faveur du bien vivre ensemble et de la solidarité, pour lutter contre les incivilités et soutenir les initiatives innovantes en faveur de l'accompagnement des personnes en insertion ou en recherche d'emploi ;
- Soutenir les initiatives d'animation, de formation, de sensibilisation à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises locaux ;
- Accompagner le développement d'espace de création de nouvelles activités (hôtel d'entreprise, immobilier commun / partagé, ...);
- Soutenir les initiatives d'animation, d'accompagnement, de sensibilisation à des destination des commerçants ;

Le plan de financement prévisionnel pour le montant des travaux est le suivant :

DÉPENSES	EN € HT	RECETTES	EN € HT
Études / honoraires	69 320.28 €	Subventions	569 206.00 €
Honoraires MOE, SPS, Bureau de contrôle Études diverses et diagnostics	54 996,28.00 € 2 800.00 € 11 524.00 €	État DSIL 2020 Département AMI cœur de bourg Plan de Relance Région LEADER	60 000.00 € 326 406.00 € 112 800.00 € 70 000 €
Acquisition Maison Travaux Maison Travaux Transformation garages	295 970.00 € 605 594.07 € 65 027.92 €	Autofinancement dont acquisition maison 2019	543 106.27 €
Mobilier Signalétique Équipement incendie	70 000.00 € 5 000.00 € 1400.00 €		
TOTAL DES DÉPENSES	1 112 312.27 €	TOTAL DES RECETTES	1 112 312.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux pour le projet Tiers-Lieu
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour ce projet d'un montant total des travaux de 660 621.49 € HT incluant la transformation des garages ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à solliciter **une subvention la plus haute** que possible dans le cadre de la démarche LEADER ;

044-214401796-20230124-2023-0010-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023

- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet.
- **PRECISE** que la Commune assurera l'autofinancement de ce projet, quel que soit le montant des cofinancements accordés.

A Saint-Mars-du-Désert, le 24 janvier 2023,

Eric GAUTRON



Secrétaire de séance

Barbara NOURRY



Maire de SAINT-MARS-DU-DÉSERT

« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 06 / 02 / 2023 et publié à la mairie le 06 / 02 / 2023

N° de télétransmission.....044-214401796-20230124-2023-0010-DE

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20230124-2023-0010-DE
Date de réception préfecture : 06/02/2023

